

Melun, le 12 septembre 2017



Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne
Cité Administrative,
20, quai Hippolyte Rossignol,
77010 MELUN Cedex

OBJET : Modules de confirmation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (MFIN) 2016-2017

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La circulaire n°2017-140 est parue au BO n°27 du 24 août 2017 prévoit la mise en place de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (MFIN).

Nous nous interrogeons sur la déclinaison départementale de cette dernière :

- Les candidatures devant être transmises « avant le 1^{er} octobre 2017, délai de rigueur » à la DGESCO par le responsable académique de la formation continue, quand nos collègues seront-ils informés de cette circulaire et des modalités de candidature.
- Quand se tiendra la CAPD obligatoire (article 7 de l'arrêté du 10 février 2017)

Nous vous avons interrogé à ce sujet lors du dernier CTSD du 6 septembre 2017. Or à ce jour, sauf erreur de notre part, nos collègues exerçant dans l'ASH n'ont reçu aucune informations ni modalités d'informations.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'assurance de notre profond attachement aux valeurs du Service Public d'éducation.



Julien Fernandez
Co-secrétaire départemental
SNUipp-FSU 77